

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / La bibliothèque de la Fédération **p.2** / Pendant ce temps-là, en Espagne... **p.3** / Tract : « Moins de salaire, moins de retraite, c'est non ! » **p.4**

l'agenda



CEF

16 et 17 janvier 2023

Réunions fédérales à venir

12/01 **Négoce** : CMPPNI

12/01 **Industrie pharma** :
CPPNI

12/01 **Répartition pharma** :
CPPNI (AO)

13/01 **Chimie** : JURY CQP

18/01 **Fabrication pharma à
façon** : CSP

18/01 **Chimie** : CPNCTHS

19/01 **Caoutchouc** : CPPNI

25/01 **Pétrole** : CPPNI RPPC
CQP/CQPI

25/01 **Pétrole** : GTPA + CPP

27/01 **Industries nautiques** :
CPPNI

31/01 **Pétrole** : CPPNI
rapport annuel

01/02 **Pétrole** : CPPNI GPN
SÉCURITÉ

01/02 **LBM extra hospitaliers**
CPPNI

02/02 **Pétrole** : CPPNI GPN
SÉCURITÉ

Droits et libertés

Compte Personnel de Formation (CPF) :



La loi du 19 décembre 2022, n°2022-1587, a comme objectif de lutter contre le démarchage abusif et la fraude sur l'utilisation du CPF.

Il est, entre autres, prévu par la loi :

- d'interdire le démarchage des titulaires d'un CPF par téléphone, par SMS, par mail ou via les réseaux sociaux.
- de faciliter les échanges d'informations entre la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère le CPF et France compétences.
- de permettre à TRACTFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) de transmettre des informations à la Caisse des Dépôts et Consignations et à l'Agence de services et de paiement.
- de permettre à la Caisse des Dépôts et Consignations d'obtenir le recouvrement forcé des fonds détournés au titre du CPF.
- d'encadrer le recours à la sous-traitance pour mettre fin aux abus. ■

Orga et vie syndicale

Mise en place d'une newsletter sur le site internet de la FNIC

La fédération s'est dotée d'un nouvel outil pour ne rien manquer de l'information fédérale : la newsletter.

L'intérêt de s'inscrire à la newsletter de notre site internet est de recevoir toutes nos actualités, de manière régulière. Vous n'avez plus à aller chercher l'information, celle-ci arrive directement dans votre boîte mail. Si vous appréciez notre site, il est intéressant de s'inscrire à cette newsletter.

Pour vous abonner, rien de plus simple ! Sur la page d'accueil de notre site internet <https://fnic-cgt.fr> il vous suffit de cliquer sur l'onglet « **s'inscrire à la newsletter** », de renseigner votre adresse mail et voilà, vous êtes abonné !

Alors pour rester informé régulièrement des actualités de la Fédération, n'hésitez pas à vous inscrire !!

Les chiffres

14 % c'est le taux de chômage des personnes handicapées, soit deux fois plus que dans la population générale.

1,1 million

de personnes en situation de handicap ont un emploi, soit seulement **4 %** de l'ensemble des personnes en emploi.



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euro

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité fédérale

La bibliothèque de la Fédération

La Fédération possède une bibliothèque (un monument historique ???) gérée par son collectif d'Histoire sociale, qui contient quelque 500 ouvrages portant sur des thématiques très variées. Certains sont introuvables sur le marché.

On y trouve par exemple :

- l'histoire du mouvement ouvrier, de la CGT, de fédérations, d'UD, de syndicats, des écrits de militants, des textes d'orientation ; mais aussi du mouvement syndical à l'étranger,
- des documents sur les questions économiques, dont celles concernant nos industries,
- des écrits politiques,
- des témoignages de militants,
- des romans.

Le classement a été fait selon un plan thématique. Vous trouverez prochainement l'ensemble du contenu de la bibliothèque sur le site de la Fédération, dans la rubrique « Les Collectifs » : l'Histoire sociale (CHSIC).

Nous voulons souligner l'importance de la lecture dans la vie et l'activité militante. La bataille idéologique est un élément clé pour faire avancer nos revendications et cela passe par la lecture, la formation syndicale (continue!) et la réflexion politique. Les patrons l'ont bien compris, eux qui

possèdent et dirigent pratiquement l'ensemble des médias (journaux, radios, télé, éditions de livres et leur vente).

Aussi nous insistons pour que la bibliothèque de la FNIC ne soit pas un « monument historique » mais un organisme vivant permettant à chacun de s'enrichir.

Les livres sont à la disposition de tous les camarades. Un système de prêt sera mis en place à partir du mois de février 2023. C'est Céline Parmentier qui gèrera ces prêts.

Les nouvelles acquisitions seront sur une rubrique à part et une information, dans la presse fédérale, permettra à chacun de connaître et d'emprunter ces nouveaux documents.



PENDANT CE TEMPS-LÀ, EN ESPAGNE...

Les députés espagnols ont adopté, jeudi 15 décembre 2022, en première lecture, un projet de loi créant un « congé menstruel » pour les femmes souffrant de règles douloureuses. Une mesure inédite en Europe destinée, selon le gouvernement de gauche, à briser un tabou.

« Cette législature est une législature de conquêtes féministes » s'est félicitée devant les députés la ministre de l'Égalité, Irene Montero, du parti de gauche radicale Podemos, allié des socialistes du Premier ministre Pedro Sanchez au sein du gouvernement.

« Nous reconnaissons la santé menstruelle comme faisant partie du droit à la santé et nous combattons la stigmatisation et le silence », a-t-elle ajouté.

Si Mme Montero avait indiqué, au printemps dernier, que l'arrêt maladie que pourront accorder les médecins aux femmes souffrant de règles douloureuses « n'aurait pas de durée limite », aucune précision ne figure dans le projet de loi à ce sujet.

UNE MESURE CONTROVERSÉE

Lorsque ce texte sera adopté définitivement, l'Espagne deviendra le premier pays en Europe, et l'un des rares dans le monde, à intégrer cette mesure dans sa législation à l'instar notamment du Japon, de l'Indonésie ou de la Zambie.

Ce « congé » a toutefois suscité des réticences au sein de l'aile socialiste du gouvernement et a été critiqué par le syndicat UGT. Cette centrale syndicale, l'une des deux grandes du pays, s'inquiète d'un possible frein à l'embauche des femmes de la part d'employeurs voulant éviter ces absences.

Cette loi « va provoquer un effet contraire pour les femmes » entraînant « marginalisations, stigmatisations » et « conséquences négatives

sur le marché du travail », a dénoncé l'opposition de droite du Parti populaire (PP) par la voix de la députée Marta Gonzalez Vazquez.

Ce « congé menstruel » est l'une des mesures phares d'un projet de loi beaucoup plus large, prévoyant également de renforcer l'accès à l'avortement dans les hôpitaux publics, qui pratiquent moins de 15 % des IVG dans le pays en raison notamment d'une objection de conscience massive des médecins.

L'avortement a été dépénalisé en Espagne en 1985 puis légalisé en 2010, mais l'IVG reste un droit semé d'embûches dans ce pays de tradition catholique.

Actuellement dans certaines zones, face au manque de services publics et à l'absence de cliniques spécialisées à proximité, des femmes doivent parcourir des centaines de kilomètres pour avorter.

Ce texte doit également permettre aux mineures de plus de 16 ans d'avorter sans l'autorisation de leurs parents, en revenant sur une obligation instaurée par un précédent gouvernement conservateur en 2015.

Ce projet de loi prévoit aussi un renforcement de l'éducation sexuelle dans les écoles ainsi que la distribution gratuite de moyens contraceptifs ou de produits d'hygiène menstruelle dans les lycées.

L'Espagne est un pays considéré comme une référence en matière de droits des femmes en Europe, notamment depuis l'adoption en 2004 d'une loi sur les violences de genre. Se revendiquant féministe, le gouvernement Sanchez compte plus de femmes que d'hommes.



MOINS DE SALAIRE MOINS DE RETRAITE



C'EST NON !

Lors de ses vœux, le 31 décembre 2022, Macron a été clair : les réformes visant à détruire nos acquis sociaux et notre Sécurité sociale en général, vont continuer.

Il continue à tirer à vue sur les chômeuses et les chômeurs, en diminuant encore, de façon importante, les maigres droits dont ils bénéficient. Il crée une main-d'œuvre gratuite en obligeant les bénéficiaires du RSA à travailler et surtout, il entend bien nous faire travailler plus longtemps, à tel point que les futurs retraités seront encore plus pauvres. Quant à ceux qui ne verront pas la retraite (parce qu'ils mourront avant), ils seront encore plus nombreux.

En effet, il faut rappeler que la moitié ou presque des salariés qui part en retraite est déjà au chômage et donc, un recul de l'âge de départ ne fera qu'accentuer leur précarité du fait de l'absence de cotisation et de la diminution des prestations versées par Pôle emploi.

Il faut également rappeler que l'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans, que près d'un quart des ouvriers sera mort avant 65 ans, et que l'espérance de vie globale, après avoir longtemps progressé du fait de la diminution du temps de travail et de l'amélioration du système de santé, est en train de stagner, voire de régresser pour certaines catégories, du fait de la dégradation globale de notre système.

Autre grand sujet d'inquiétude aujourd'hui pour toutes et tous : la diminution des moyens d'existence du fait de l'augmentation des prix de tous les produits du quotidien, la nourriture et l'énergie en tête.

La bataille pour l'augmentation des salaires, que certains ont déjà menée fin 2022, doit

se poursuivre et s'amplifier, même dans les entreprises où des premières avancées ont été arrachées. L'inflation va se poursuivre et les faibles augmentations programmées pour ce début d'année vont encore accroître les difficultés de toutes les familles.

ÇA SUFFIT !

Le monde du travail doit se révolter face à cette casse organisée pour le plus grand bénéfice d'une petite caste de super riches qui en sont les véritables instigateurs.

C'est pourquoi les salariés dans toutes les entreprises, avec leurs syndicats CGT, doivent dès maintenant se mettre en ordre de bataille et préparer les mouvements de grève qui seront nécessaires pour faire reculer Macron et son gouvernement.

Partout, dans toutes nos entreprises, organisons des Assemblées générales du personnel et planifions les luttes nécessaires à l'amélioration de nos conditions de travail et de vie !

SMIC À 2 000 EUROS !

32 H PAR SEMAINE !

**RETRAITE À 60 ANS À
TAUX PLEIN !**